



# Déclarations et Discours

---

No 84/14

## L'APARTHEID, VIOLATION DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE

Déclaration de M. Stephen Lewis, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations unies, à la trente-neuvième session de l'assemblée générale des Nations unies, New York, le 20 novembre 1984.

Il ne me paraît pas excessif d'affirmer que, parmi tous les problèmes que notre organisation doit affronter, celui de l'*apartheid* est le plus difficile à régler. Ce problème dépasse le simple cadre politique, et ses répercussions tant économiques que sociales font, à juste titre, l'objet de débats au sein des commissions de l'assemblée générale. Le gouvernement canadien a condamné, et il continuera de condamner, avec toute la force morale qui l'anime, la politique et la pratique de l'*apartheid*, qu'il considère comme une violation indéfendable des droits fondamentaux de l'homme. La modification de cette politique est à la fois indispensable et inéluctable. Il nous incombe, aujourd'hui, de déterminer les moyens par lesquels le système répugnant de l'*apartheid* pourra être éliminé à jamais.

Force m'est de reconnaître que le racisme existe en de nombreux endroits de ce monde bien imparfait. Toutefois, ce n'est qu'en Afrique du Sud qu'il est consacré par la loi. Ce n'est qu'en Afrique du Sud que le gouvernement a pour politique de diviser la population en fonction de critères raciaux. Ce n'est qu'en Afrique du Sud que la ségrégation raciale est mise en œuvre avec l'appui massif de l'ensemble des institutions gouvernementales. Ce n'est qu'en Afrique du Sud que le racisme est étendu à toutes les sphères de l'activité humaine, qu'elle soit d'ordre social, économique ou politique. Ce n'est qu'en Afrique du Sud qu'on parque des gens dans des zones isolées, souvent pauvres et arides, loin de tout lieu où ils auraient la possibilité d'exercer une activité rémunératrice. En d'autres termes, ce n'est qu'en Afrique du Sud que l'État bafoue les valeurs humaines en fonction d'un seul critère : la couleur.

Quelles sont les conséquences de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud? Essentiellement, elle a condamné la grande majorité de la population à la pauvreté, sur les plans matériel et intellectuel, voire sur le plan spirituel. Quoi qu'en disent les défenseurs de ce système, on ne saurait justifier l'*apartheid* en le qualifiant de système de développement qui, tout en séparant des collectivités, préserve l'égalité des chances. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les statistiques du gouvernement sud-africain lui-même au sujet des dépenses *per capita* dans le domaine de l'éducation ou à propos de la répartition des terres arables dans les soi-disant « foyers nationaux ».

Mais, bien évidemment, ce ne sont pas, tant s'en faut, les seules conséquences. (En outre, l'*apartheid* sape les valeurs auxquelles les Sud-Africains de race blanche sont le plus attachés, à savoir la démocratie et la liberté d'expression dont ils jouissent au sein de leur propre communauté. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que l'inégalité suscite la colère. La colère engendre l'agitation. L'agitation dégénère en violence. La violence engendre la violence et la répression. La répression suppose que la police soit investie de pouvoirs étendus, que l'État contrôle les déplacements et les réunions de personnes; elle entraîne, de plus en plus, l'intervention des forces armées. C'est ainsi que le cycle de l'inégalité, de la colère et de

la répression détruit la société. Tout l'appareil répressif de l'État est mobilisé au service de l'injustice. Je vous rappelle les paroles prononcées le mois dernier par Monseigneur Tutu devant le Conseil de sécurité: «...mon pays bien-aimé est déchiré par la discorde, l'aliénation, l'animosité, la séparation et par des peines et des souffrances qui pourraient être évitées. Sa société est profondément fragmentée, en proie à la peur et à l'anxiété, au découragement et à un sentiment de désespoir, divisée entre des factions hostiles en lutte. C'est une nation toujours prête à exploser, dont les habitants se trouvent sur une poudrière menaçant sans cesse de nous envoyer dans l'au-delà. Elle souffre d'un malaise endémique, d'une sorte de blessure qui ne peut guérir tant qu'on n'en traite que les symptômes au lieu de chercher à en extirper les causes profondes. »

Même si les perspectives d'une évolution pacifique et positive de l'Afrique du Sud nous paraissent parfois être bloquées, nous ne pouvons nous laisser aller au désespoir. C'est l'espoir d'un avenir meilleur qui a donné naissance aux Nations unies. La Charte incarne la foi en la possibilité de forger un avenir meilleur par des moyens pacifiques. On peut, même à travers la fumée qui se dégage de bidonvilles en flammes en Afrique du Sud, discerner de légers signes de changement. On peut encore, par delà les gémissements des blessés et des agonisants, percevoir des manifestations de bonne volonté provenant de tous les segments de la société sud-africaine. Incontestablement, la récente réforme constitutionnelle a, en réalité, eu pour objectif de donner à l'*apartheid* des assises plus profondes dans le système juridique et la vie de la société sud-africaine. Mais cette tentative s'est révélée aussi hypocrite que vaine, comme l'a montré le rejet massif des nouvelles dispositions constitutionnelles par ceux que l'on regroupe sous l'étiquette de « collectivité métisse » et de « collectivité indienne. »

Et pourtant, fait paradoxal, cette tentative fait naître une faible lueur d'espoir. Si on peut modifier une constitution une fois, on peut la modifier à nouveau. Le défi à relever réside dans la nécessité d'y arriver par des moyens pacifiques avant qu'un système injuste et implacable ne provoque une déflagration dévastatrice.

Le fait que le mouvement syndical, particulièrement parmi les travailleurs sud-africains noirs, ait acquis une plus grande influence dans le domaine économique et, de ce fait, sur le plan politique, est également porteur d'un certain espoir. Seule la formation d'une population active unie et instruite peut assurer, à l'avenir, la prospérité de l'Afrique du Sud et de tous les Sud-Africains. L'urbanisation représente également un puissant facteur d'évolution, et elle touche toutes les communautés d'Afrique du Sud.

Étant donné que le gouvernement canadien continue de croire en la possibilité d'un changement pacifique de la situation, il fonde sa politique sur deux grandes prémisses. En premier lieu, avec l'appui du peuple canadien, il s'oppose au système odieux de l'*apartheid*. Deuxièmement, nous sommes disposés à entretenir des contacts et à poursuivre un dialogue qui, en eux-mêmes, sont pour le Canada un moyen de favoriser une évolution en Afrique du Sud.

Permettez-moi d'énumérer brièvement les mesures que nous avons prises pour manifester notre opposition à l'*apartheid*:

- le Canada ne reconnaît pas les gouvernements des soi-disant « foyers nationaux » et ne considère pas qu'ils sont indépendants;

- 
- le Canada a décrété en 1963 un embargo sur les livraisons d'armes et de matériel militaire à l'Afrique du Sud; nous avons appliqué rigoureusement cet embargo, et nous continuons de le faire;
  - le Canada a mis fin à sa promotion des échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud, et il a fermé ses consulats à Johannesburg et à Capetown;
  - les dispositions tarifaires préférentielles dont bénéficiaient les produits sud-africains sur le marché canadien ont été abrogées;
  - un code de conduite volontaire portant sur les pratiques en matière d'emploi en Afrique du Sud a été publié à l'intention des sociétés canadiennes;
  - les athlètes et les responsables sportifs sud-africains ne sont pas autorisés à représenter leur pays dans des compétitions ayant lieu au Canada;
  - enfin, le gouvernement canadien ne verse aucune assistance à des athlètes canadiens prenant part à des compétitions à l'étranger si des Sud-Africains y représentent leurs pays.

Le soutien qu'accorde le gouvernement canadien au processus de changement pacifique en Afrique du Sud ne se limite pas à de simples prises de position contre l'*apartheid*. Il se manifeste concrètement sous forme de financement de programmes de formation et d'appui à des projets aidant la population à se prendre en charge.

À titre d'exemple, le Canada a, au cours des douze derniers mois :

- versé une contribution de 25 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'Afrique du Sud;
- affecté des crédits de 350 000 dollars au Programme d'éducation et de formation des Nations unies pour l'Afrique australe;
- mis un montant de 141 000 dollars à la disposition d'organisations non gouvernementales canadiennes soutenant des projets communautaires;
- affecté un montant de 618 000 dollars, échelonné sur une longue durée, à des projets de formation de responsables de syndicats noirs ou mixtes réalisés par l'intermédiaire du Congrès du travail du Canada.

Nous avons donné, récemment, de nouvelles preuves de notre détermination. À titre d'exemple, mon gouvernement a, cette année, doublé le montant des crédits destinés à de petits projets de prise en charge en Afrique du Sud, le portant à 300 000 dollars. Nous avons également affecté 1,5 million de dollars à un projet spécial dans le domaine de l'éducation qui prévoit l'attribution de bourses d'études et de formation en territoire sud-africain.

---

Le gouvernement canadien rejette la thèse selon laquelle le fait d'isoler complètement l'Afrique du Sud contribuerait à la mise en œuvre de réformes profondes dans ce pays. Cela ne saurait se produire. L'isolement renforce les mentalités racistes. L'isolement engendre une forme d'arrogance qui attise encore davantage les flammes de l'oppression et de la haine. C'est la raison pour laquelle nous entretenons des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Ces relations nous permettent de dire au gouvernement sud-africain, à la minorité blanche et à l'ensemble de la population que le Canada s'oppose à l'*apartheid* et soutient le processus de changement politique et social. Elles nous permettent également d'évaluer la situation sur le terrain et d'informer notre gouvernement et nos citoyens. Cette évaluation revêt une importance particulière étant donné que le gouvernement canadien vient d'entreprendre de réexaminer sa politique étrangère en profondeur.

Le Canada, en outre, défend le droit de l'Afrique du Sud de participer aux activités des Nations unies et des autres organisations internationales dont elle est membre. Nous attachons une grande importance au principe de l'universalité du système des Nations unies; si les représentants de gouvernements ne sont pas autorisés à débattre des différends, quelle que soit leur gravité, qui les opposent à d'autres gouvernements, il ne sera pas possible de parvenir à des solutions. Il faut que l'Afrique du Sud soit exposée aux pressions de l'opinion mondiale. Il vaut mieux que ses représentants expriment devant le Conseil de sécurité leur indignation et leur hostilité plutôt que de n'être jamais mis dans l'obligation de répondre à la condamnation de la communauté internationale.

La question de l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud, par contre, est beaucoup plus difficile à trancher. Nous nous interrogeons depuis longtemps sur l'opportunité d'une telle démarche, et nous continuerons de le faire. Les réserves du Canada à propos de l'imposition de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud découlent de sa confiance dans l'impact du dialogue et des contacts. Elles reflètent en outre les doutes que nous nourrissons quant à l'efficacité de telles sanctions : d'une part, il faudrait que tous les grands partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud appliquent ces sanctions et d'autre part, il est probable que, si c'était le cas, l'économie sud-africaine, du fait de sa taille et de sa puissance, serait en mesure d'y faire face. D'aucuns pourraient même faire valoir que l'imposition de sanctions globales risque de hâter le déclenchement d'un conflit au lieu de le prévenir. Laissons de côté, pour le moment, la controverse qui se poursuit quant à la question de déterminer quels groupes ressentiraient le plus durement les effets de telles sanctions et, si nous sommes convaincus du fait que des sanctions ne seront pas imposées ou seront inefficaces, regardons néanmoins la réalité en face : il nous faut trouver d'autres moyens de continuer, inlassablement, d'exercer des pressions.

L'assemblée constitue un des moyens dont nous disposons. C'est la raison pour laquelle nous tenons de tels débats chaque année. L'Afrique du Sud n'est pas imperméable à l'ensemble des condamnations dont elle fait l'objet de la part de la communauté internationale. Elle n'est pas insensible, non plus, aux diverses formes de boycottage sélectif de ses activités. Les dirigeants sud-africains forment une oligarchie assiégée — assiégée par une résistance de plus en plus forte à l'intérieur; assiégée par l'opprobre à l'extérieur. Tels sont les effets de pressions tenaces et incessantes.

Il me faut en arriver à la conclusion de mon intervention, mais n'oublions pas que nous ne pourrions cesser d'intervenir et d'agir que lorsque chaque citoyen de l'Afrique du Sud jouira de tous ses droits.

En 1960 et 1961, pendant un séjour au Ghana, j'ai consacré une partie de mon temps à l'assistance à des réfugiés sud-africains. J'en garde un vif souvenir. Vingt ans se sont écoulés. Depuis lors, certains changements positifs sont survenus en Afrique du Sud, mais chaque pas en avant semble avoir été suivi d'hésitations et de replis. Le gouvernement sud-africain et ceux qui appuient l'*apartheid* doivent comprendre qu'ils ne peuvent pas s'accrocher au passé. On ne saurait trouver de réconfort en se complaisant dans les certitudes du passé. On ne saurait arrêter le cours de l'histoire. Nous avons eu beaucoup de chance jusqu'à maintenant; il est tout à fait remarquable que les grands dirigeants noirs d'Afrique du Sud — les Luthuli, les Mandela, les Tutu — aient œuvré en faveur du changement par des moyens pacifiques. Souvenons-nous des paroles de Monseigneur Tutu : « Nous déplorons toutes formes de violence, la violence d'une société injuste et répressive et la violence de ceux qui cherchent à renverser cette société, car nous estimons que la violence n'est pas la solution à la crise qui règne dans notre pays. » Ceux qui s'opposent à la violence livrent une course contre la montre. Nous devons, de notre côté, n'épargner aucun effort tant et aussi longtemps que la voie du changement pacifique restera ouverte. C'est pourquoi le gouvernement canadien et le peuple du Canada se déclarent prêts à offrir leur aide.